



Communiqué de presse

La Cour suprême a tranché... mais a-t-on écouté?

Le Congrès des peuples autochtones commente le 5^e anniversaire de la décision Daniels de la Cour suprême

OTTAWA, le 14 avril 2021– Aujourd’hui marque le 5^e anniversaire de la décision Daniels de la Cour suprême du Canada. Le 14 avril 2016, la Cour suprême a déclaré pour la première fois que le gouvernement fédéral a une obligation constitutionnelle envers les Métis et les Indiens non-inscrits. En dépit de cette victoire judiciaire historique, peu de progrès a été fait sur des enjeux clés de reconnaissance des droits des autochtones par l’état fédéral.

« Au cours des cinq dernières années depuis la décision Daniels, le Congrès des peuples autochtones s’est battu afin d’amener le gouvernement fédéral à prendre acte de la décision de la Cour suprême. En dépit de cette victoire, le gouvernement fédéral n’a pas fondamentalement reconnu l’existence de notre peuple, » de déclarer la chef Lorraine Augustine, membre du conseil d’administration du Congrès des peuples autochtones. La chef Augustine était membre du conseil à l’époque de la résolution du Congrès des peuples autochtones d’appuyer la cause Daniels et de la porter devant les tribunaux en 1999.

« Les peuples autochtones au Canada continuent de faire face à de la discrimination généralisée et à du racisme face à la loi et face aux tribunaux, » de rajouter le vice-chef national Kim Beaudin. « Cette discrimination et ce racisme sont issus de l’absence de reconnaissance qui aurait dû donner suite à la décision Daniels de la Cour suprême. »

Le Congrès des peuples autochtones continue d’intervenir à plusieurs niveaux afin de garantir que les autochtones hors-réserves inscrits et non-inscrits aient un accès égal à des programmes fédéraux et ne se voient pas privés de ces programmes, de ces services et des autres avantages fondamentaux qui leur sont dus tel que décrit par la Cour.

« En cette cinquième date anniversaire de la décision Daniels de la Cour suprême, nous reconnaissons et offrons notre gratitude à feu Harry Daniels. Ce fier ancien leader du Congrès des peuples autochtones qui a donné son nom à cette cause nous promet que des jours meilleurs sont possibles pour tous nos peuples, » de déclarer le chef national Elmer St. Pierre, tout en réitérant que la décision de la Cour suprême est sans équivoque au sujet de la responsabilité du gouvernement fédéral vis-à-vis les autochtones hors-réserves.

**CONGRESS OF
ABORIGINAL PEOPLES**



**CONGRÈS DES
PEUPLES AUTOCHTONES**

Relations avec les médias:

Carlos Godoy

Cell: 514-703-4208

Carlos@impactcanada.com

Kayode Southwood

Cell: (819) 635 4827

kayode@impactcanada.com

Au sujet du Congrès des peuples autochtones

Le Congrès des peuples autochtones (CPA) est la deuxième plus vieille organisation autochtone nationale du Canada. Il a été fondé en 1971, un an après l'APN. Le CPA représente les intérêts des autochtones hors-réserves inscrits et non-inscrits au statut d'Indien, des Métis et des Inuits du Sud au Canada. Le CPA est l'une des cinq organisations autochtones nationales reconnues par le gouvernement du Canada et jouit d'un rôle consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.